



FICHE SIGNALÉTIQUE

Date de révision : 06-juin-2017

Numéro de révision: 1

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit	BENJAMIN MOORE NATURA WATERBORNE INTERIOR PAINT EGGSHELL FINISH BASE 3
Code du produit	K5133X
Code produit Alternate	K5133X
Classe de produit	PEINTURE DILUÉE À L'EAU
Couleur	Tous
Utilisation recommandée	Peinture
Restrictions d'utilisation	Aucun renseignement disponible

Fabriqué pour

Benjamin Moore & Cie Limitée
8775, rue Keele
Concord ON L4K 2N1
Tél.: 1-800-361-5898
www.benjaminmoore.com

Fabricant

Benjamin Moore & Cie
101 Paragon Drive
Montvale, NJ 07645
Tél. : 855-724-6802
www.benjaminmoore.com

Numéro d'appel d'urgence

CANUTEC: 613-996-6666

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Ce produit chimique ne est pas considéré comme dangereux par le Règlement sur les produits dangereux (HPR: DORS / 2015-17)

Éléments d'étiquetage

Substance ou mélange non dangereux selon le Système général harmonisé (SGH)

Aspect liquide

Odeur peu ou pas d'odeur

Autres informations

Aucun renseignement disponible

3. COMPOSITION : RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	N° CAS	% de Poids (max.)
Nepheline syenite	37244-96-5	5 - 10%
Kaolin, calcined	92704-41-1	3 - 7%
Titanium dioxide	13463-67-7	1 - 5%

4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux

Aucun danger qui nécessite des mesures de premiers soins particulières.

Contact avec les yeux

Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés.

Inhalation

Mettre la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Ingestion

Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau, puis en boire abondamment par la suite. Consulter un médecin au besoin.

Symptômes et Effets les Plus Importants

Aucun connu.

Avis aux médecins

Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

Équipement de protection individuelle pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

Risques Spécifiques à la Substance Chimique	Les récipients fermés peuvent se rompre si exposés au feu ou à la chaleur extrême.
Sensibilité à l'impact Mécanique	Non
Sensibilité à la Décharge Statique	Non
Données sur l'inflammabilité	
Point d'éclair (°F)	Non applicable
Point d'éclair (°C)	Non applicable
Méthode de mesure du point d'éclair	Non applicable
Limites d'inflammation dans l'air	
Limite inférieure d'explosion:	Non applicable
Limite supérieure d'explosion:	Non applicable

NFPA Santé: 1 Inflammabilité : 0 Instabilité: 0 Spécial : -

Légende NFPA

0=Non dangereux

1=Faible

2=Modéré

3=Élevé

4=Sévère

Le classement assigné est seulement un classement suggéré, l'entrepreneur/employeur a les responsabilités finales du classement du NFPA où ce système est utilisé.

L'information additionnelle concernant le système de classification NFPA est disponible à partir du National Fire Protection Agency (NFPA) au www.nfpa.org.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions personnelles	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate.
Autres informations	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.
Précautions environnementales	Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.
Méthodes de nettoyage	Absorber du matériel absorbant inerte. Balayer vers le haut et peller dans les récipients appropriés pour la disposition.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs, jet de brume ou la poussière en débris. En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié.
-------------	---

Entreposage

Garder les récipients étroitement fermés. Garder hors de la portée des enfants.

Matières incompatibles

Aucun renseignement disponible

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.

Nom chimique	ACGIH	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
Nepheline syenite	N/E	N/E	N/E	10 mg/m ³ - TWA	N/E
Titanium dioxide	10 mg/m ³ - TWA	10 mg/m ³ - TWA	10 mg/m ³ - TWA 3 mg/m ³ - TWA	10 mg/m ³ - TWA	10 mg/m ³ - TWAEV

Légende

ACGIH - Les limites d'exposition en milieu de travail de la American Conference of Governmental Industrial Hygienists

Alberta - Les limites d'exposition en milieu de travail en Alberta

Colombie-Britannique - Les limites d'exposition en milieu de travail en Colombie-Britannique

Ontario - Les limites d'exposition en milieu de travail en Ontario

Québec - Les limites d'exposition en milieu de travail au Québec

N/E - Non établi

Mesures techniques

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection de la peau

Protection respiratoire

Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Gants protecteurs et habillement imperméable.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver à fond après manipulation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

liquide

Odeur

peu ou pas d'odeur

Seuil de perception de l'odeur

Aucun renseignement disponible

Densité (lbs/gal)

9.5 - 9.8

Densité

1.13 - 1.17

pH

Aucun renseignement disponible

Viscosité (cps)

Aucun renseignement disponible

Solubilité

Aucun renseignement disponible

Solubilité dans l'eau

Aucun renseignement disponible

Taux d'évaporation

Aucun renseignement disponible

Pression de vapeur

Aucun renseignement disponible

Densité de vapeur

Aucun renseignement disponible

% solides en masse

40 - 50

% solides en volume

30 - 40

% volatiles en masse	50 - 60
% volatiles en volume	60 - 70
Teneur limite réglementaire en COV (g/l)	0
Point d'ébullition (°F)	212
Point d'ébullition (°C)	100
Point de congélation (°F)	32
Point de congélation (°C)	0
Point d'éclair (°F)	Non applicable
Point d'éclair (°C)	Non applicable
Méthode de mesure du point d'éclair	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable
Limite supérieure d'explosion:	Non applicable
Limite inférieure d'explosion:	Non applicable
Temp d'autoignition (°F)	Aucun renseignement disponible
Temp d'autoignition (°C)	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition (°F)	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition (°C)	Aucun renseignement disponible
Coefficient de répartition (n-octanol/eau)	Aucun renseignement disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Sans objet
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Prévenir de la congélation.
Matières incompatibles	Pas de matières à signaler spécialement.
Produits de décomposition dangereux	Aucun dans des conditions d'emploi normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions d'emploi normales.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit Informations sur les voies d'exposition probables

Voies majeures d'exposition	Contact avec les yeux ou la peau et inhalation.
-----------------------------	---

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit	Aucun renseignement disponible
-------------------------------	--------------------------------

Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes	Aucun renseignement disponible
-----------	--------------------------------

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Contact avec les yeux	Peut causer une légère irritation
Contact avec la peau	La substance peut causer une légère irritation de la peau.

Inhalation
Ingestion

Sensibilisation:
Effets neurologiques
Effets mutagènes
Effets sur la reproduction
Effets sur le développement
Effets sur les organes cibles
STOT - exposition unique
STOT - exposition répétée
Autres effets néfastes
Risque d'aspiration

Un contact prolongé ou répété peut assécher la peau et causer une irritation.
Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Une ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et la diarrhée.
Aucun renseignement disponible.
Aucun renseignement disponible.
Aucun renseignement disponible.
Aucun renseignement disponible.
Aucun renseignement disponible.
Aucun renseignement disponible.
Aucun renseignement disponible.
Aucun renseignement disponible.
Aucun renseignement disponible.

Mesures numériques de la toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

ETAmél (orale) 32459 mg/kg

Composant

Kaolin, calcined
LD50 oral : > 5000 mg/kg (Rat) données de fournisseur
Titanium dioxide
LD50 oral : > 10000 mg/kg (Rat)

Toxicité chronique

Cancérogénicité

L'information ci-dessous indique si chaque agence a énuméré n'importe quel ingrédient comme carcinogène :

Nom chimique	CIRC	NTP
Titanium dioxide	2B - Possible Human Carcinogen	

• Même si le CIRC considère le dioxyde de titane comme étant potentiellement cancérigène pour l'être humain, la conclusion de son sommaire se lit comme suit : " On pense que l'utilisation de produits dans lesquels le dioxyde de titane est lié à d'autres matières, comme c'est le cas pour la peinture, n'entraîne pas d'exposition importante au dioxyde de titane. "

Légende

CIRC : Centre International de Recherche sur le Cancer
NTP : National Toxicity Program
OSHA : Occupational Safety & Health Administration

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques

Les effets environnementaux de ce produit n'ont pas été pleinement étudiés.

Renseignements sur le produit

Toxicité aiguë aux poissons

Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Aucun renseignement disponible

Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement disponible.

Mobilité dans des milieux environnementaux

Aucun renseignement disponible.

Ozone

Aucun renseignement disponible

Composant

Toxicité aiguë aux poissons

Titanium dioxide

LC50: > 1000 mg/L (Tête-de-boule - 96 hr.)

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Aucun renseignement disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthode d'élimination des déchets dangereux

L'élimination des déchets dangereux doit être conforme aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Comme les exigences varient selon la localité, consulter le Service de collecte des ordures ou la Direction de la protection de l'environnement pour connaître les moyens d'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TMD Non réglementé

ICAO Non réglementé

IMDG / OMI Non réglementé

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

TSCA : États-Unis Oui - Tous les composants sont énumérés ou exclus.

LIS : Canada Oui - Tous les composants sont énumérés ou exclus.

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

INRP - Sections 1-4

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties aux sections 1-4 du INRP :

Aucun

INRP - Section 5

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties à la section 5 du INRP :

Aucun

SIMDUT État réglementaire

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits dangereux (RPD) et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements requis par le RPD

16. AUTRES INFORMATIONS

HMIS - Santé: 1 Inflammabilité : 0 Réactivité: 0 EPI : -

Légende HMIS

0 = Danger minimal

1 = Danger faible

2 = Danger modéré

3 = Danger sérieux

4 = Danger sévère

* = Danger chronique

X = Défini par l'utilisateur

Remarque : Le code EPI a été délibérément laissé en blanc. Indiquer un code EPI qui assurera la protection des employés contre les dangers que présente le produit dans des conditions d'emploi normales.

Avertissement : Le classement HMIS® est fondé sur une échelle graduée de 0 à 4, selon laquelle 0 représente des risques minimes et 4 des risques graves. Même si l'indication des codes HMIS® sur les FS n'est pas obligatoire en vertu de l'article 29 CFR 1910.1200, le fabricant a choisi de les indiquer. Le classement HMIS® doit servir seulement à l'intérieur d'un programme HMIS® mis en oeuvre intégralement et pour lequel les

travailleurs ont reçu une formation appropriée. HMIS® est une marque de commerce déposée de la NPCA. Le matériel HMIS® peut être obtenu exclusivement de J.J. Keller au 800 327-6868.

AVERTISSEMENT! Le raclage, le sablage ou l'enlèvement des vieilles couches de peinture peuvent entraîner le dégagement de poussières de plomb. LE PLOMB EST TOXIQUE. UNE EXPOSITION AUX POUSSIÈRES DE PLOMB PEUT CAUSER DES MALADIES GRAVES OU DES DOMMAGES AU CERVEAU, NOTAMMENT CHEZ LES ENFANTS. LES FEMMES ENCEINTES DOIVENT AUSSI ÉVITER TOUTE EXPOSITION. Réduire le risque d'exposition en portant un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH. Nettoyer à fond à l'aide d'un aspirateur HEPA et une vadrouille humide. Avant de commencer un travail d'enlèvement de peinture, prière de consulter le site de Santé Canada à http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/contaminants/lead-plomb/asked_questions-questions_posees-fra.php pour connaître les moyens de protection pour soi-même et sa famille.

Préparée par Service de Gestion des Produits
Benjamin Moore & Co.
101 Paragon Drive
Montvale, NJ 07645
855-724-6802

Date de révision : 06-juin-2017
Cause de la révision Non disponible

Avis de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans la présente sont présentés de bonne foi et considérés comme exacts en date de la mise à jour indiquée ci-dessus. Ces renseignements sont fournis sans garantie d'aucune sorte. Les employeurs doivent s'en servir à titre de complément à d'autres renseignements recueillis et faire leur propre évaluation de la pertinence et de l'exhaustivité de l'ensemble des renseignements recueillis afin d'assurer l'usage adéquat de ces substances, ainsi que la sécurité et la santé des employés. L'utilisateur de ces données et renseignements doit s'assurer de leur conformité aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

FIN DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE